

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 janvier 2024

Convocation du 09/01/2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 16

L'An deux mille vingt-quatre, le seize du mois de janvier à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de janvier, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

Excusées :

Mme PETERS Nathalie représentée par M. BOUCHER Yves
Mme SCHAEFER Virginia représentée par Mme MORICEAU Marie-Annick
Mme LE SAGE Gwénaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie

Secrétaire de séance : Mme GALLARD Corine

DCM2024-01-004 **Cimes de Courcy - avenant n°1 lot 6 « cloisons sèches », remplacement de panneaux semi-rigides sous toiture terrasse par des faux plafonds en dalle avec trappes de visite du réseau de chauffage**

Acte 1.1.5 : Commande publique – marchés publics

Madame l'adjointe le Maire, déléguée au tourisme, rappelle que dans le cadre de la reprise de la conception structurelle des ouvrages d'infrastructure suite au rapport G2PRO, une plus-value de 10 012,24€ avait été constatée au lot gros-œuvre mais la modification consécutive du réseau de chauffage avait engendré une moins-value de 9 788,28€ HT sur ce lot (délibération du 13/12/2022). Un avenant avait également été passé en novembre 2023 pour les rallonges de diffusion des plenums (lot chauffage) : + 1 804,11€

De nouveaux travaux sur les cloisons sèches sont nécessaires et consécutifs à la modification initiale. Il s'agit du remplacement de panneaux semi-rigides sous toiture terrasse par des faux-plafonds en dalle avec trappes de visite du réseau de chauffage. Le coût s'élève à 2 219,39€ HT soit 2 663,27€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable pour la réalisation des travaux indiqués ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Ces dépenses seront inscrites à l'article 21321 opération n°10 du budget communal.

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le

ID : 049-214900417-20240116-DCM2024_01_004-AI



Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire,
Corine GALLARD**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gallard', written in a cursive style.

**Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER**

